

81.148

Objet

Assurance Incendie
Cie LE PHENIX :
CENTRE DES IMPOTS

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN



L'An mil neuf cent quatre vingt un
le neuf octobre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, BOUCHET, Adjoints
MM. TETARD, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD,
PAPEAU, COLLE, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUPEIL, CABAL, PELLETIER,
TAP, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. LACHAUD par M. le Maire - Melle FOUCHE par M. FABER
M. GUICHAOUA par M. PAPEAU - M. BUJARD par M. BOUCHET
M. DUFOUR par M. MONTRON

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Suite à la construction du Centre des Impôts, il y a lieu de signer un avenant à la police Incendie des bâtiments communaux N° 33 620 560, souscrite auprès de la Compagnie AGF "LE PHENIX" pour garantir contre l'incendie ce nouveau risque.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Vu la proposition d'avenant de la Cie A.G.F. LE PHENIX,

DECIDE :

. D'autoriser M. le Maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation à signer un avenant à la Police d'assurances Incendie de la Ville, présenté par M. Bernard GALLON, Agent Général de la Cie A.G.F. LE PHENIX 15, Allée des Belettes à ROYAN, garantissant le Centre des Impôts de ROYAN contre les risques d'incendie, tempête et grêle, le montant de la prime annuelle du présent avenant étant de 5 142 F (CINQ MILLE CENT QUARANTE DEUX FRANCS). Cet avenant portant sur la période du 20.07.81 au 20.07.82, la prime totale à payer sera de 5 142 F pour ce nouveau risque.

. D'imputer la dépense correspondante au chapitre 932, article 638 du budget de l'exercice 1981.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE

19.OCT. 1981

Délibération Exécutoire
Art. L121 31 du C. des C. nes



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre LIS.

Cie : A.G.F PHENIX

Code 01

Point Gestion

Agence : ROYAN

Code 0,1 9,17,53

N° des polices remplacées

Police N° : 33 620 560

12 - Affaire Nouvelle (1) 14 - Remplacement (1)

Établie en double exempl. le 20 09 81

AVENANT N° 61

Nom et prénom :

SOUSCRIPTEUR

Rue :

SITUATION DU RISQUE

Adresse : VILLE DE ROYAN REPRESENTEE

Commune : BIENS COMMUNAUX

Commune : PAR SON MAIRE EN EXERCICE

Codification postale :

Département :

Bureau postal :

Canton :

N°

N°

CAPITAUX (en cent. de F)

GARANTIES (1)

Date échéance annuelle: J M A 20 07 P

INC

Indice de souscription: 245,30

PI

TOG

H E

Garantie temporaire jusqu'au: J M A

PRIME NETTE ANNUELLE DE BASE : 4395

A LAQUELLE S'AJOUTENT LES FRAIS DE QUITTANCEMENT ET LES TAXES EN VIGUEUR A L'ÉCHÉANCE

Date d'effet

J M A 20 07 81

Première échéance

J M A 20 07 82

Prime A PERCEVOIR

Prime Nette

Taxes

Prime Totale

Prime A DÉDUIRE

Prime Nette

Taxes

Prime Totale

Prime nette + taxes (1)

perçue ou remboursée 5.142

frais quittancement (taxes comprises)

Soit PRIME TOTALE 5.142

(1) Rayer la mention inutile

Dont quittance

RISQUES COMMUNS :

DESIGNATION DES BIENS ET RISQUES A GARANTIR

CAPITAUX

TAUX

PRIME

RISQUE N° 93 (nouveau risque)

1 MURS HOTEL DES IMPOTS

12.000.000

0,25

3.000

2 PERTES INDIRECTES

2.400.000

645

3 TEMPETE OURAGAN GRELE

600

4 HONORAIRES D EXPERTS

150

Total ou Report

4.395

Le Souscripteur reconnaît avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales (CIN) et de la couverture du contrat.

DURÉE DU CONTRAT : COMPAGNIES

LE SOUSCRIPTEUR

Le Maire,



Pierre LIS.

(1) Indiquer la ventilation de la prime par nature de taxe

POUR LA COMPAGNIE

Bernard GALLON

REPLAÇANT G. RENOUT

Assureur A. G. F.

LE PHÉNIX

15, Allée des Eleettes

17200 ROYAN

Tél. (46) 38.59.02

C.C.P. Bordeaux 5 189.93

Fermé le Samedi Après-Midi et les Lundi Matin